

EXTRAIT du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 16 MARS 2023

Convocation du ..... 8 mars 2023  
Nombre de Conseillers en exercice ..... 29  
Nombre de Conseillers présents ..... 28  
Nombre de votants ..... 29

N° de l'acte : 230316D009  
Classification : 7.5.1 – Finances locales – demandes de subvention

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

**Étaient présents :** 28

M. Maurice PERRION - Mme Anne-Marie CORDIER - M. Philippe ROBIN - Mme Sonia FEUILLÂTRE - M. Olivier BLAISE - Mme Valérie PRONO - M. Alain BOURGET - Mme Nathalie ROZÉ - M. Bertrand LERAY - M. Jean-Marc BESNARD - M. Gaëtan GROIZEAU - M. Thierry KERLOC'H - M. Laurent LEBRETON - Mme Catherine GAULT - M. Stéphane FAGARD - Mme Nathalie CAIVEAU - Mme Stéphanie BÉRITAULT - M. David TOURNEFIER - M. Stéphane HÉAS - Mme MENET Anita - M. Guillaume NIEL - M. Julien ROUSSEAU - Mme Aurélie VASSAULT DUVAL - M. Michel MATHÉ (à 20H) - Mme Déborah SIDDI - Mme Lucie DEVAIS - Mme Lucie BONNO - Mme Déborah JOURDON

**Était absente excusée :** 1 (1pouvoir)

Mme Mélanie BRIAULT (pouvoir à M. Guillaume NIEL)

**Secrétaire de séance :** Mme JOURDON Déborah.

**FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023**

N° de l'acte : 230316D009 – 7.5.1 – Finances locales – demandes de subvention

Pour l'année 2023, les collectivités peuvent déposer des demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Il convient de préciser qu'un seul dossier peut être déposé par collectivité et que seules les opérations prêtes à démarrer en 2023 et susceptibles de se réaliser dans un délai maximum de 4 ans seront retenues.

L'extension du complexe sportif Edouard Landrain répond aux critères d'éligibilité. Cette opération consiste à créer une 3<sup>ème</sup> salle, afin d'augmenter la capacité d'accueil de cet équipement, en portant la surface globale des locaux de 483 m<sup>2</sup> à 683 m<sup>2</sup>.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil municipal de confirmer sa demande de subvention pour l'extension du complexe sportif Edouard Landrain, au titre de la DETR 2023, et d'approuver le plan de financement de ce projet, tel que présenté ci-après :

Dépenses :	travaux et équipements	1 500 000 € HT
Recettes :	Subvention Etat (DETR)	200 000 € HT
	Subvention COMPA	215 000 € HT
	Autofinancement	1 085 000 € HT

Ceci exposé, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le plan de financement proposé et autorise le Maire à solliciter cette subvention au titre de la DETR 2023.

**Vote :** 29 voix pour

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Maurice PERRION